



AUTORISATION OCCASIONNELLE DE SORTIE INDIVIDUELLE PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE

Lorsque votre enfant aura besoin de s'absenter, pour des raisons médicales (orthophoniste, pédiatre, dentiste, psychologue...) durant la pause méridienne, **il vous faudra remettre cette autorisation occasionnelle de sortie individuelle complétée et signée en venant récupérer votre enfant.**

Je soussigné (e) :

Responsable légal(e) de :

Déclare :

- Reprendre l'enfant
Pendant la pause méridienne le à heures
Et le raccompagner au restaurant scolaire municipal à :heures
Motif :
Et décharge la mairie de LA BOISSE de toute responsabilité à son égard.
- Autoriser M./Mme
A reprendre l'enfant
Pendant la pause méridienne le à heures
Et le raccompagner au restaurant scolaire municipal à :heures
Motif :
Et décharge la mairie de LA BOISSE de toute responsabilité à son égard.

Date :

Signature de père/mère ou du responsable légal.

PS. La carte d'identité pourra éventuellement être demandée.